

Toute l'équipe CFE-CGC AXA XL vous souhaite une belle et heureuse année 2025.

Une année 2025 qui commence sous le signe du changement pour les collègues franciliens qui s'installent à Majunga. Du changement également pour les collègues GEM (Global Enterprise Management) qui ont rejoint les effectifs d'AXA XL le 1er janvier.

Socialement, l'année 2024 s'est terminée avec la signature de l'accord salaires (voir plus loin) et du renouvellement de l'accord sur les astreintes et interventions hors plage (qui expirait le 31/12/2024). Concernant les collègues basés au Mans, le suivi de la santé et de la sécurité sont enfin sur de bons rails.

En 2025, plusieurs négociations sont déjà au programme chez AXA XL:

- négociation d'un **nouvel accord d'intéressement**, que vos représentants CFE-CGC souhaitent voir composé d'objectifs réalistes et atteignables, en lien direct avec notre activité, sans oublier la composante RSE désormais obligatoire.
- négociation d'un **accord GEPP (Gestion de l'Emploi et des Parcours Professionnels)**, en remplacement de notre ancien accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences).
- nous avons également demandé à la Direction :
 - la négociation d'un **avenant à notre accord relatif aux CESU (Chèques Emploi Service Universel)** afin d'améliorer le dispositif. Nous sommes en attente de son retour...
 - l'ouverture de négociations en vue d'un **accord Forfait mobilités durables**, qui répondrait à l'attente de certains salariés, et constituerait une action RSE concrète.





La négociation salaires au niveau du groupe AXA est maintenant terminée:

Le projet d'accord était mis à signature jusqu'au 18 décembre.

Seule la CFE-CGC l'a signé ; CFDT et UDMA n'ont pas signé le texte. En conséquence, l'accord Groupe n'est pas valide ; il nécessitait la signature de 2 Organisations Syndicales, représentant au moins 50% des voix.

Chez XLCS SE, une séance de négociation a eu lieu le 18 décembre : la Direction a proposé les mesures du projet présenté en RSG (Représentation Syndicale de Groupe).

En cohérence avec sa signature au niveau du groupe, et consciente de l'enjeu et des conséquences pour nos collègues, la CFE-CGC XLCS SE a signé l'accord.

Notre seule signature étant majoritaire chez XLCS SE, l'accord s'appliquera. La prime de tutorat spécifique à XLCS sera reconduite et son plafond d'application relevé. Nous évitons ainsi une décision unilatérale de la Direction, qui aurait été moins favorable (c'est le cas de plusieurs entités du groupe, dont AXA France...)

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des grandes lignes du projet, qui prévoit un budget global de 2,3% de la masse salariale, contre un budget de 2% en mesures unilatérales sans augmentation générales pour les cadres.

	Non Cadres	Classe 5	Classe 6	Classe 7
Augmentation générale AVEC l'accord	1,3% plancher 470€	0,7% plancher 300€	0,3%	0%
Augmentation générale SANS accord	1% pas de plancher	0%	0%	0%
Augmentation individuelle AVEC l'accord	1%	1,6%	2%	2,3%
Augmentation individuelle SANS accord	1%	2%	2%	2%
Budget global AVEC l'accord	2,3%			
Budget global SANS l'accord	2%			

Les augmentations seront toutes rétroactives au 1er janvier, mais seront appliquées fin février pour les augmentations générales, et fin mars pour les augmentations individuelles.

Transfert de salariés

Une quinzaine de salariés ont quitté le GIE AXA pour AXA XL le 1er janvier. Ils ont rejoint les équipes Global Client de Manuel Meier. Il s'agit des salariés de l'équipe GEM (Global Entreprise Management), point d'entrée unique dédiée à 43 clients grands comptes internationaux et deux grands courtiers. La vocation de ce transfert est de développer cette activité, pour accompagner la croissance du groupe : approche globale/mondiale, ventes croisées, expérience client.

Tout l'équipe CFE-CGC AXA XL souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues.



Le + CFE-CGC

Congés anniversaire

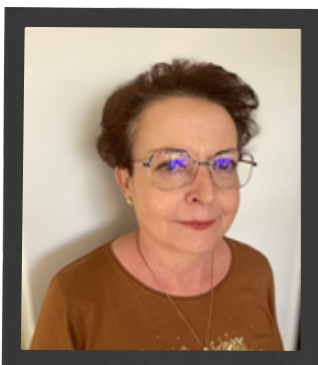
La version actuelle de notre convention collective (CCN Assurance de 1992) prévoit l'attribution de congés anniversaires pour 10, 20 et 30 ans d'ancienneté. Ces jours (respectivement 5, 10 et 15) sont automatiquement crédités dans Pléiades dès janvier de l'année civile de l'anniversaire. Ils doivent être pris dans l'année, et ne peuvent être reportés ou monnayés. Pensez à vérifier votre solde dans Pléiades (Mes Démarches / Détail des soldes / Congés supplémentaires).

Transfert JR-PERECO

Les JRA 2024 peuvent encore être pris jusqu'au 31 mars, contrairement aux JRJT qui devaient être pris avant le 31 décembre.

Il est néanmoins possible, jusqu'au 31 janvier, de transférer ses JRA et ses JRJT non utilisés, dans le PERECO, grâce à l'outil Pléiades.
(Mes démarches / Gestion PERECO / Saisie PERECO).

Marie-Christine Leclercq



Marie-Christine Leclercq nous a quittés en décembre dernier.

Marie-Christine faisait partie de l'équipe CFE-CGC historique d'AXA Corporate Solutions, autour de Danielle Chomette-Dorigo puis Yves Dremière. Elue chez AXA Corporate Solutions puis XLCS SE, elle a également été plusieurs années aux manettes de la commission sociale du Comité Groupe France du groupe AXA, où elle s'épanouissait et où son travail était apprécié de tous.

Dans son métier, son expertise était unanimement reconnue, et tous ceux qui en ont eu l'occasion ont apprécié travailler avec elle.

Nous perdons une collègue fidèle, au grand professionnalisme et d'une extrême gentillesse.

Votre équipe CFE-CGC AXA XL



**Guillaume
Robieux**



**Pascale
Rauline**



**Paul
de Torres**



**Christiana
Vincent**



**Laurent
Lamarle**



**Sandrine
Boisset**



**Xavier
Tirache**



**Laura
Andrei**



**Marc
Boisset**



**Nadège
Longret**



**Dominique
Grossier**



**Véronique
Lagoutte**



**Khalil
Rada**



**Elise
Pericone**



**Yanick
Fassier**



**Caroline
Pons-
Bruneteau**



**Alain
Padet**



**Sylvie
Grunenbaum**



**Pierre
Morel**



**Faustine
Bernard**



**Auberi
Etienne**



**Christophe
Houis**



**Kristina
Kovacheva**



**Laurent
Leroy**